



Sous les présidences de M. Marc POUQUET, Vice-Président en charge des sports et de la jeunesse et de M. Jean-Luc BOUCHARINC Vice-Président, représentant Mme Céline CHARRIAUD, en charge du tourisme, du thermalisme et des activités de pleine nature, s'est tenue la troisième commission intercommunale thématique « Sport et Activités de Pleine Nature ».

Les membres titulaires de cette commission étaient conviés à cette réunion.

Conformément à la convocation adressée le 4 juin 2021, l'ordre du jour est le suivant :

- Présentation des projets en cours ;
- Réflexion sur les axes stratégiques du projet de territoire de Saint-Flour Communauté ;
- Présentation de la fiche de demande d'aide pour les manifestations sportives d'intérêt communautaire ;
- Questions diverses.

Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (Annexe 1).

Sont excusés :

- M. Guy CLAVILIER, membre du bureau exécutif délégué au projet grand Site de France sur la vallée de la Truyère
- Mathieu HUBERT, Conseiller Municipal de Cézens
- Christian RISS, Conseiller Municipal de Malbo
- Laurent SALSON, Conseiller Municipal de Fridefont
- Roland BRUNEL, Conseiller Municipal d'Anglards de Saint-Flour
- Hervé LAGARDE, Conseiller Municipal de Roffiac
- Marine NEGRE, Conseillère Municipale de Saint-Flour
- Mathieu VILLENEUVE, Conseiller Municipal de Saint-Georges

Pour les services de Saint-Flour Communauté, étaient présents :

- Florent MARJOU, Chef du service Sport et Activités de Pleine Nature,
- Angélique VIALA, Chargée de développement touristique.

Secrétaire de séance : M. Marc GUIBERT



Introduction. Projet de territoire et contractualisation au titre du CRTE (Contrat de relance et de transition écologique)

Sont rappelés les objectifs et le contexte d'élaboration du projet de territoire de Saint-Flour Communauté pour la période 2021-2026, tels que détaillés dans le document de présentation ci-annexé, avec notamment des informations au sujet de :

- Les conditions d'élaboration du projet de territoire construit sur les orientations stratégiques du PADD 2021-2035 (Projet d'Aménagement de Développement Durables) ;
- Les étapes de construction du projet de territoire, qui sera soumis à délibération du conseil communautaire le 30 juin 2021, alors qu'aura lieu lors de cette séance le débat du PADD ;
- La rédaction des fiches projets de maîtrise d'ouvrage communautaire et des fiches projets de maîtrise d'ouvrage communale qui contribuent à la stratégie communautaire. Ces fiches

peuvent être amenées à faire l'objet de contractualisations, notamment au titre du CRTE (Contrat de Ruralité de Relance et de Transition Energétique) avec l'Etat auquel un projet a été transmis le 14 juin.

Le CRTE, signé pour six ans, avec des annexes opérationnelles annuelles est de même durée que le projet de territoire. Il illustre la généralisation d'un nouveau mode de contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'Etat à destination des collectivités territoriales sur le périmètre de l'intercommunalité pour notre territoire.

- Les réunions des commissions thématiques intercommunales pour avis sur les fiches projets de maîtrise d'ouvrage intercommunale et de maîtrise d'ouvrage communale ;
- La mise en œuvre opérationnelle du projet de territoire, en lien avec le futur PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunale) et la préfiguration d'un pôle « services aux communes » au sein de Saint-Flour Communauté, en appui des communes pour la mise en œuvre des projets qui contribueront à la stratégie territoriale communautaire.



Ordre du jour

Point 1. Elaboration du projet de territoire : avis de la commission sur les fiches projets

Les fiches projets qui relèvent plus particulièrement de l'ambition 1 – axe 1 – objectif 1.5 / axe 3 – objectifs 3.5 et 3.6 du PADD sont présentées, telles que détaillées dans le document de présentation ci-annexé, et réparties comme suit :

Ambition 1 : renforcer l'attractivité de territoire, pour un territoire de moyenne montagne vivante et attractif

Axe 1 : une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire

- **Objectif 1.5 : Consolider l'offre de services (santé, services publics, services éducatifs, culturels...) en lien avec le futur schéma de services marchands et non marchands, et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire**
 - Fiche projet communautaire : construction d'un centre de tennis couverts et padel
 - Fiche projet communautaire : étude de positionnement sur la vocation de la ferme du Colombier, propriété communautaire
 - Fiche projet communale de Saint-Flour : courts de tennis extérieurs et espace multisports sur le centre aquatique de Saint-Flour
 - Fiche projet communale de Coltines : travaux d'aménagement de la piscine
 - Fiche projet communale de Pierrefort : créer un parc ludo-sportif
 - Fiche projet communale de Ruynes-en-Margeride : création d'un complexe multi-jeu
 - Fiche projet communale de Chaliers : création d'un parcours de santé

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

- **Objectif 3.5 : Conforter la vocation touristique de Saint-Flour Communauté, «Territoire d'excellence pleine nature et de montagne 4 saisons»**
- Fiche projet communautaire : aménagement d'un site de pratique de char à voile

- Fiche projet communautaire : développement des pratiques sportives et activités de pleine nature en territoire
- Fiche projet communautaire : développement de l'espace 4 saisons de Saint-Urcize – bâtiment et diversification des activités
- Fiche projet supracommunautaire : valoriser le domaine nordique et 4 saisons de Prat de Bouc
- Fiche projet communale de Valuégols : aménager, préserver et valoriser le bois des Fraux pour un accueil touristique adapté
- **Objectif 3.6 : Accompagner le développement d'une offre d'activités et d'hébergements touristiques misant sur «l'excellence environnementale»**
- Fiche projet communale de Brezons : inscription du sentier des cascades dans le PDIPR
- Fiche projet communale de Lacapelle-Barrès : création d'un parcours touristique sur la thématique de l'habitat et des paysages
- Fiche projet communale de Tiviers : création d'un sentier de randonnée autour du lac de Belvezet

Les membres de la commission émettent un avis favorable quant aux fiches projets présentées.

La commission émet le souhait que l'étude de positionnement sur la vocation de la ferme du Colombier démarre plus tôt et propose d'avancer son calendrier de réalisation à la période 2022/2023.

Point 2. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pièces jointes : Annexe 1 : Feuille de présence signée
 Annexe 2 : Support de présentation de la commission n°2

Vu la validation par M. Marc GUIBERT, secrétaire de séance, en date du 22 juin 2021.

Fait à Saint-Flour le 23 juin 2021

Le Vice-Président délégué au sport et à la jeunesse

Marc POUGET

